



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/410

Validation de l'avenant de sortie 2015-2019 de la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le diagnostic urbain posé dans le cadre de l'élaboration du programme de rénovation urbaine se fixait différentes ambitions.

Qualité des espaces résidentiels

La qualité des espaces et bâtis privés constituait un premier axe de progrès. Dans le cadre du « plan copropriétés » porté par la ville d'Ajaccio, tous les ensembles immobiliers sont dorénavant organisés en syndics tels que prévus par la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. Cette structuration a permis notamment d'optimiser la gestion des espaces à usage collectif des quartiers : aménagement qualitatif des espaces demeurant privés via le programme de résidentialisation ; création d'espaces publics sur les surfaces cédées (place Binda, Place de Lattre, Jardins familiaux...). Reste dorénavant à mettre en œuvre le dernier volet du plan copropriétés : la réhabilitation du bâti.

Le programme identique laissé à l'initiative des bailleurs sociaux est également largement avancé. Les résidents de l'Office Public de l'Habitat de Corse du Sud bénéficient d'espaces réservés et de bâtiments rénovés y compris en terme énergétiques. Erilia achèvera son programme durant cette période 2015-2019 en cohérence avec les aménagements riverains de la municipalité.

3500 habitants bénéficient ainsi quotidiennement d'un environnement immédiat rénové.

Qualités urbaine et architecturale seront pareillement au cœur de la réflexion visant à régénérer les sites de l'ancien collège du Finosello et de la zone d'aménagement concertée des Salines.

Déplacements

Les stationnements et circulations apparaissaient quant à eux problématiques à l'échelle des 66 hectares des quartiers : gabarits inadaptés des voiries notamment en ce qui concerne les voies de desserte locale, absence de réseau de circulation douce, faiblesse du réseau de voies transversales et désorganisation du stationnement sont notamment identifiés.

Les plans d'aménagement des voies publiques sont maintenant prêts. Ils incluent la rénovation des réseaux souterrains afin d'assurer la pérennité des travaux de surface ainsi que la création d'un réseau hydraulique structurant dans le cadre de la gestion du risque inondation. L'ouverture à la mer de l'ensemble du quartier via la voie des Primevères permettra la concrétisation de l'un des fondamentaux du projet urbain : la création de la place des Salines.

La présente convention prévoit la mise en œuvre de ces travaux sur l'ensemble de la prochaine période quinquennale, représentant une commande publique locale de plus de 60 M€.

Equipements publics

Le programme de consolidation des équipements publics est largement avancé. Après plusieurs rentrées scolaires, l'agrément des espaces de l'école Jerome Santarelli est confirmé. L'école André Fazzi est également fonctionnelle. Ces équipements bénéficient à l'ensemble de la communauté éducative mais aussi aux habitants réunis régulièrement en ces lieux dans le cadre de réunions publiques de proximité. Sur la base de cette expérience,

la réflexion municipale est approfondie dans la perspective de la prochaine réalisation de l'école dite « Salines sur site » : l'aménagement intègre dès sa conception les besoins en termes d'activités éducatives, d'animations sportives et de protection contre le risque inondation.

La prochaine livraison de la maison de quartier à énergie positive des Cannes conforte la centralité du quartier autour de la médiathèque, des jardins familiaux et du prochain marché des Cannes à concevoir en concertation avec les acteurs du quartier.

Cette offre rénovée de service public devrait profiter quotidiennement à plus de 500 élèves et adhérents.

Consolidation de l'activité économique

Le diagnostic économique du quartier mettait enfin en évidence la dynamique existante sur ce secteur. Le programme stratégique prévoit ainsi de consolider ce réseau par la facilitation des relations entre acteurs économiques et résidents d'une part et par une meilleure coordination des aménagements publics et privés d'autre part.

La création d'une structure ouverte aux Cannes constituera à ce titre un nouveau lieu d'échange, prévu évolutif afin de s'adapter aux besoins futurs des commerçants et chaland. L'aménagement du centre commercial des Salines en cohérence avec la nouvelle visibilité permise par la réalisation d'un parvis et parking publics est prévu : l'étude préopérationnelle est en cours de lancement.

Ingénierie financière approfondie

L'ingénierie financière de projet est également consolidée.

Depuis son lancement, le Programme de Rénovation Urbaine des Cannes-Salines a permis la réalisation de 57 M€ d'investissement. La présente convention prévoit toutes maîtrises d'ouvrage confondues la réalisation d'un investissement complémentaire portant le montant total à plus de 130 M€.

La maquette financière organise ainsi l'intervention de 6 partenaires financiers et un recours accru au financement européen. Le Fonds Européen de Développement Régional est en particulier fortement mobilisé dans sa dimension ville résiliente, gestion du risque inondation.

La maquette financière détaille pour chacune des 83 opérations le plan de financement de l'opération. Les organes de décision des différents partenaires financiers mentionnés à la maquette se sont prononcés favorablement sur ce même document, sécurisant ainsi les recettes attendues par la municipalité pour mener à bien le projet.

Les participations inscrites sont les suivantes :

- Agence Nationale de Rénovation Urbaine : 28 M€,
- Etat (Programme Exceptionnel d'Investissement) : 25 M€,
- Collectivité Territoriale de Corse : 8.3 M€,
- Conseil Départemental de Corse du Sud : 4.6 M€,
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : 0.15 M€,
- Caisse des Dépôts et Consignation : 0.7 M€ accompagné de 23 M€ de prêts préférentiels.

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations d'Ajaccio, le programme d'aménagement hydraulique des quartiers Cannes-Salines sollicite les financements complémentaires apportés par l'Etat, le Fonds Européen de Développement Régional et la Collectivité Territoriale de Corse.

Considérant le Règlement général et le Règlement administratif et financier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

Considérant la convention de rénovation urbaine ZUS Cannes-Salines en date du 16 mars 2009 et ses avenants successifs,

Considérant le projet de convention PRU Cannes-Salines fixant en particulier le montant du programme d'aménagement à plus de 130 M€ et détaillant en sa maquette financière le plan de financement de chacune des 83 opérations du programme,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire :

- à signer l'avenant de sortie 2015-2019 de la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines telle que joint au présent rapport en annexe 1,
- à solliciter les co-financeurs pour chacune des opérations d'aménagement conformément à leurs plans de financement respectifs détaillés à la maquette financière,
- à mettre en œuvre l'ensemble des démarches administratives, techniques et juridiques nécessaires à la réalisation des projets.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Règlement Général et le Règlement administratif et financier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

Vu la convention de rénovation urbaine ZUS Cannes-Salines en date du 16 mars 2009 et ses avenants successifs ;

Considérant l'avis ... de la commission municipale compétente en date du ... 2015.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à signer l'avenant de sortie 2015-2019 de la convention du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines telle que joint au présent rapport en annexe 1,

Monsieur le Député-maire à solliciter les co-financeurs pour chacune des opérations d'aménagement conformément à leurs plans de financement respectifs détaillés à la maquette financière,

Monsieur le Député-maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches administratives, techniques et juridiques nécessaires à la réalisation des projets.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marcangeli', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE AJACCIO' and '20000 P.' around a central emblem.